

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 30/1 (2003)

DOI: 10.11588/fr.2003.2.63657

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

der Rezeption oder Aneignung, wonach die Revolution es gewesen sein soll, »(qui) a fait les livres et la philosophie« (Roger Chartier, S. 388), ermöglicht sicher einen Bewegungsraum, in dem mancherlei möglich ist, allerdings auch die Frage, ob manche Historiker eigentlich noch Historiker bleiben oder lieber in den Stand der Künstler übertreten wollen.

Martin FONTIUS, Berlin

Helmut REINALTER, Harm KLUETING (Hg.), *Der aufgeklärte Absolutismus im europäischen Vergleich*, Wien (Böhlau Wien) 2002, 362 p.

Depuis Roscher en 1847, la notion d'absolutisme éclairé (qui semble avoir définitivement supplanté dans l'usage celle de despotisme éclairé) a suscité maints débats autour de sa définition et de sa fonction dans le processus de développement des États et des sociétés. La mise en parallèle avec la Révolution française est un *leitmotiv*. Le présent volume rend compte d'un colloque tenu à l'Université d'Innsbruck du 21 au 25 octobre 1998 sous les auspices des Sociétés allemande et autrichienne d'Études du XVIII<sup>e</sup> siècle et du Centre de recherches d'Innsbruck »Demokratische Bewegungen«, au directeur duquel, H. REINALTER, nous devons le premier exposé introductif qui rappelle les nombreuses interprétations des historiens. L'absolutisme éclairé n'est-il qu'une manœuvre des souverains pour renforcer leur pouvoir, en se servant de la philosophie et des idées humanitaires? Dans ce cas, il n'aurait pas été une forme affaiblie de l'absolutisme, mais son expression la plus achevée dans la rationalité et l'efficacité. Est-il l'ultime phase de l'ordre féodalo-absolutiste, un embourgeoisement de l'État absolutiste, l'anticipation de la société bourgeoise, un compromis entre des rapports socio-économiques retardataires et le développement international capitaliste? Faut-il avec G. BIRTSCH ou H. U. WEHLER substituer à absolutisme éclairé, absolutisme réformé? K. O. VON ARETIN poursuit la réflexion introductive en situant l'Europe dans le champ de tension entre un absolutisme dont le modèle achevé est la France de Louis XIV, où le roi prend toutes les décisions, dont il n'a à répondre devant personne, et les Lumières du XVIII<sup>e</sup> siècle. La rencontre se produit chez les souverains éclairés, bien différents les uns des autres, qui vivent les contradictions entre l'idéal et les nécessités, avant que de rompre avec les Lumières au terme de leur règne. Ces souverains sont des réformateurs; mais comme ils ne doivent pas mettre en danger leur propre position, ils finissent par être des obstacles aux réformes. Le cas de Pierre-Léopold de Toscane est significatif, qui finalement renonça à la constitution qu'il avait fait préparer. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le souverain éclairé a vécu; qui veut gouverner absolument est un despote ou un tyran.

La première séquence, la plus copieuse, est un inventaire comparatif des expériences nationales. D. BEALES note que si Joseph n'eut pas droit, à la différence de Frédéric et Catherine à l'épithète »le Grand«, il donna son nom à un système, le joséphisme, dont les effets furent durables au siècle suivant. Ce qui est la marque particulière du joséphisme dans le champ de l'absolutisme éclairé, c'est d'abord le poids de la politique ecclésiastique et religieuse, dans une Autriche où l'Église détenait 40% du sol et où les jésuites étaient en situation de monopole. C'est aussi, selon D. B., un despotisme supérieur à celui de Frédéric qui protégea les nobles ou de Catherine: une Commission législative était impensable dans les États des Habsbourg. Une centralisation à outrance, des fonctionnaires surmenés vivant dans la peur, un souverain devenu autiste qui s'était totalement aliéné une noblesse, même dans sa fraction réformatrice, tels furent les traits distinctifs du joséphisme. Dans les Cantons suisses (R. GRABER), il n'y avait ni souverain, ni véritable absolutisme. Néanmoins, on note après la guerre paysanne, dès 1653, de la part de l'Église et de l'État, un processus d'aristocratisation et des tendances absolutistes. Les Lumières brillèrent d'un vif éclat et inspirèrent des réformateurs. Le maire de Zurich, Johann Konrad Heidegger, admirateur de Frédéric II, membre d'académies, se voulut, tout en demeurant très attaché à ses prérogatives, le serviteur d'un État où il promut des

réformes économiques et scolaires. On relève à Berne l'action de Niklaus Emanuel Tschanner, qui servit de modèle au bailli Arner du roman de Pestalozzi, »Lienhard und Gertrud«. Les cantons catholiques comme Lucerne ou Soleure réduisirent le rôle de l'Église (réduction du nombre des fêtes chômées). Si Joseph II suscitait la méfiance en Suisse, sa patente de tolérance fut très applaudie. Cela dit, l'attachement aux petites autonomies, reposant sur le paternalisme et un semi-absolutisme, entravèrent l'émergence d'un mouvement réformateur de fond et d'une vraie élite d'administrateurs éclairés. Il fallut attendre 1798. Dans les petits États allemands (W. DEMEL), les situations sont très diverses, dépendant de la taille, du statut (États laïcs ou ecclésiastiques), du poids des ordres (»On parle beaucoup, on pense peu et on ne fait rien«, disait Max Franz, l'archevêque électeur de Cologne à propos de son *Landtag*), des moyens du prince (Frédéric II de Hesse-Kassel était propriétaire des  $\frac{2}{3}$  de son État et principal métallurgiste). Ch. Ingrao a pu soutenir que l'absolutisme éclairé avait plus de chance de réussir dans des petits États, non aliénés par la politique extérieure et l'armée, protégés jusqu'au bout par la constitution impériale, et où la communication directe entre le souverain et les sujets était possible. Rappelons néanmoins les inconvénients du morcellement et des enclaves, et l'impossibilité d'une politique économique dans un espace haché de frontières et de péages. W. Demel passe ensuite en revue les domaines d'intervention, le militaire, assez médiocre dans les petits États, l'administration et les difficultés pour avoir de bonnes finances, le droit où la Bavière se signale par la précocité de son code, l'économie rurale du physiocrate Charles-Frédéric de Bade, le développement manufacturier en Bavière et en Saxe, la tolérance (une école juive fonctionne même en Anhalt-Dessau), la politique ecclésiastique, qui est aussi le fait de princes ecclésiastiques radicaux, tel l'archevêque de Mayence Ostein, qui promulgue des lois d'amortissement, la santé et l'assistance (Wurzburg, Spire), l'éducation, de l'alphabétisation (les Allemagnes rhénane et luthérienne à un niveau supérieur à la Prusse) aux universités, très contrôlées en Autriche et en Bavière, la culture, parent pauvre en Saxe électorale et en Prusse, mais qui brille à Weimar, à Gotha, à Mannheim ... L'Espagne de Charles III (H. O. KLEINMANN) est une tard venue dans ce concert. Ici, le pragmatisme et l'utilitarisme l'emportent de beaucoup sur une philosophie éclairée qui manque d'un substrat social suffisant, notamment une bourgeoisie cultivée. Il faut pousser la noblesse vers une administration bureaucratisée et vers les activités productives, développer les banques, libéraliser le commerce, celui des blés comme celui avec l'Amérique, revoir les rapports avec les colonies en entreprenant presque une seconde *conquista* qui se heurte au *criollismo* et au sentiment d'identité des Espagnols d'Amérique. Envers l'Église, le régéralisme impose une surveillance accrue, la fiscalisation, la suppression de couvents et surtout celle des jésuites pour laquelle le roi a l'appui de nombreux évêques et d'un *clero ilustrado* parfois jansénisant. Les obstacles sont nombreux, surtout pour transformer l'économie rurale (mainmorte, fidéicomis). Une particularité de l'Espagne et de son empire est la prolifération des académies et autres sociétés savantes, sorte d'écoles permanentes qui pallient partiellement les défaillances des universités. Au Portugal, l'absolutisme éclairé, c'est Pombal. R. HANKE veut expliquer la radicalité des mesures contre les jésuites, y compris le bûcher et l'acharnement à obtenir la suppression par Rome après que la compagnie eut été expulsée du Portugal, pays pionnier en la matière, en 1759. Pour le ministre, le Brésil était plus important que la métropole, d'où son hostilité au rôle des jésuites dans la révolte des Indiens Guarani et dans des réductions qu'il juge obtenues illégalement. Les gains matériels des confiscations n'étaient pas négligeables. Seule l'éradication totale des pères pouvait permettre la réforme fondamentale du système éducatif. Pour R. Hanke, tout ceci n'est pas l'essentiel. Ce qui importe, ce n'est pas ce que les jésuites font ou sont censés faire, c'est ce que Pombal voit subjectivement en eux, l'ennemi idéologique; Pombal porte en lui tous les *topoi* antijésuites de son temps, à tel point qu'il n'a plus besoin de preuves et s'abandonne à l'irrationnel. Dans ce champ délicat de la psychologie politique, relevons qu'un historien portugais a employé l'expression de « solution finale » à propos de la politique anti-jésuite pombaline. J.-P.

FINDEISEN envisage les cas danois et suédois et dresse de Gustave III un original portrait. Le roi n'aurait pas été un ennemi de la noblesse, qu'il aurait au contraire voulu sauver en lui offrant de nouvelles possibilités économiques et en refondant son influence politique sur de nouvelles bases. Il aurait été persuadé de la nécessité d'un compromis entre la noblesse et l'opposition, et ce compromis, il en voyait le modèle dans l'Angleterre du temps. Mais la noblesse suédoise n'entra pas dans ces vues et pactisa même avec l'ennemi russe. Après le coup d'État de 1789, Gustave III travaillait à une nouvelle constitution, où l'assemblée des nobles serait abolie et remplacée par un parlement élu. Il y aurait donc un *Sonderweg* suédois, Gustave III étant le seul souverain allant jusqu'à nier la puissance et la souveraineté de l'absolutisme. Le Danemark offre un autre cas d'absolutisme éclairé ministériel, sous une variante conservatrice avec G. von Moltke et le premier Bernstorff, et radicale avec Struensee qui s'empare du pouvoir en 1770 et gouverne pendant deux ans, durant lesquels il s'attaque au servage des paysans et promeut le libéralisme en matière industrielle. Ce personnage arrogant, pour lequel il manquerait une biographie scientifique en langue allemande (signalons néanmoins de Stefan Winkle, »Johann Friedrich Struensee. Arzt, Aufklärer und Staatsmann. Beitrag zur Kultur, Medizin und Seuchengeschichte der Aufklärungszeit«, Stuttgart [Gustav Fischer] 1983), n'est pas soutenu par les fonctionnaires roturiers, ni par la bourgeoisie commerçante. Après le coup d'État de 1784, le pouvoir passe dans les mains d'un groupe de grands propriétaires éclairés, le second Bernstorff, les deux Reventlow, Schimmelmann; ils ont l'appui du prince héritier, leur modèle est l'Angleterre. Graduellement, par un système de prêts, ils parviennent, sans mettre en cause les structures étatiques, à transformer les censitaires en paysans propriétaires. Le compromis réussit, là où le passage en force avait échoué. Pour la Russie, E. DONNERT commence par rappeler les origines byzantines de la notion d'autocrate, qui entre dans la titulature du tsar. En face du souverain, il n'y a pas un système d'ordres, mais la seule noblesse représentée dans la Douma des boyars. Ivan IV instaure en 1549 les *Zemskie Sobory*, réunions de dignitaires laïcs et ecclésiastiques, qui eurent un grand rôle pendant le temps des troubles. Sous les premiers Romanov, l'autocratie se renforça, le code de 1649 attacha les paysans à la terre et les citadins à leur communauté; même l'Église, qui avait tant œuvré pour le renforcement de l'autocratie, passa sous le joug. L'étape des pré-Lumières correspondit au règne de Pierre le Grand, apogée de l'autocratie mais aussi rupture. La grande figure, à côté de l'Empereur, fut celle de Prokopovic, lecteur de Grotius et de Pufendorf, de Luther et des piétistes, fondateur des Lumières orthodoxes. Catherine II, fille des Lumières, écrivit beaucoup, correspondit avec l'Europe éclairée, instaura la tolérance, sécularisa les biens d'Église ... En dépit de sa rupture avec la Révolution française, elle demeure la fondatrice des Lumières russes, qui furent essor culturel et spirituel, alors que Pierre le Grand s'était limité au militaire. Certes, il y a le maintien du servage. Catherine l'a-t-elle aggravé? E. Donnert s'inscrit là en faux: l'impératrice a consolidé le statut des paysans d'État et n'a pas transformé certains d'entre eux en serfs lors de ses gratifications aux nobles; les dons étaient de paysans d'Église ou de serfs polonais. Soit ... L'Europe du sud-est (H. HEPPNER) amalgame la Hongrie reconquise, dont la Transylvanie, qui subit la centralisation autrichienne, et où l'*Aufklärung* viennoise prépare les renouveaux nationaux des Roumains, Serbes, etc., les républiques de Venise et de Raguse (le père Boskovic, sur lequel existe un ouvrage de G. Vidan) et les principautés tributaires de l'Empire ottoman, où des princes éclairés au Monténégro et dans les principautés roumaines (les princes phanariotes) tentent de moderniser des provinces très éloignées des centres des Lumières.

Une seconde séquence plus problématique, s'attache à des problèmes spécifiques ou à des questions d'interprétation. Quelle est la théorie de l'État de l'absolutisme éclairé (M. FUHRMANN et D. KLIPPEL)? Il faut partir du droit naturel, concept expérimental à partir duquel se développe la théorie du contrat qui mène à la société civile (Hobbes), dont les avantages compensent la restriction de la liberté individuelle. Dans l'enseignement allemand du droit naturel, le contrat a toujours plus légitimé l'absolutisme politique qu'il n'a

garanti les libertés civiles. Mais à côté du droit naturel, il existe des libertés fondamentales défendues par les ordres. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, une nouvelle fonction de l'État est la recherche de la félicité publique, ce qui entraîne une augmentation des pouvoirs de l'État qui intervient non seulement dans le domaine économique pour créer la prospérité, mais aussi dans le domaine privé de la famille et de l'éducation. La *Sozialdisziplinierung* des sujets marque des points. Une telle évolution nécessite une bonne police, une bureaucratie compétente, bref une machine étatique où le sujet n'est plus qu'un simple rouage. Mais il faut bien payer tribut à la réalité, tenir compte des finances et des ordres. À partir de 1780, les idées libérales (Adam Smith) et démocratiques remettent en cause l'omnipotence d'un État machiniste et restituent un espace à la liberté individuelle. État et société se séparent. Que l'État se borne donc à garantir les acquis fondamentaux, la liberté, la propriété, les droits de l'homme. Ch. GNANT réexamine la politique de régularisation des diocèses autrichiens par Joseph II. L'empereur »s'était fait la main« en Galicie polonaise et en Bohême. En 1783, il rattacha aux diocèses de Sankt Pölten et Linz toute la partie de l'archiduché d'Autriche qui dépendait de Passau, suscitant les protestations du chapitre de Passau et celles de la Diète d'Empire, même par la voix des électeurs protestants. Joseph II agit-il en tant qu'*advocatus ecclesiae*, i.e. bailli protecteur suprême de l'Église allemande (thèse d'E. Winter) ou *ex jure supremæ advocatiæ*, usant des droits spirituels d'un souverain temporel? La polémique fit rage dans l'Empire, certains réservant au pape seul le droit de modifier les diocèses (J.-J. Moser), d'autres mettant en avant le bon sens, le bien des âmes, allant jusqu'à faire des *Erblände* des territoires exorbitants de la constitution impériale. Le renforcement de l'État autrichien passait par sa désimpérialisation; le danger en fut perçu par Kaunitz qui ne poussa pas outre cette entreprise de régulation. B. BERNARD, après avoir rappelé comment les Pays-Bas autrichiens étaient gouvernés, retrace la politique éclairée entre les deux mesures centralisatrices, la suppression en 1757 du Conseil des Pays-Bas et l'instauration en 1787 du Conseil de gouvernement. Kaunitz, qui n'avait que mépris pour la noblesse et le clergé belges, ne voulait pas »heurter... de front les prétentions, même injustes, de la Nation«. Nény, président du Conseil privé, fut l'habile artisan de l'acclimatation en Belgique des mesures viennoises. Les réformes brutales de Joseph II amenèrent la révolte ouverte et la Révolution brabançonne. Trois éléments ont joué un rôle important: la longue histoire et l'évolution institutionnelle des provinces belges, le développement économique de la région, rendant difficile l'instauration de l'absolutisme éclairé, enfin l'influence culturelle de la France, même si la Belgique demeurait en retrait. Quelles furent les limites de l'absolutisme éclairé? A. GESTRICH reprend la problématique d'ensemble, nuance l'idée d'un échec général (les réformes innovantes, dans les petits États et avec la participation des ordres, passèrent mieux que les réformes de structure), insiste sur la nécessité de disposer d'une bureaucratie et de ministres compétents et éclairés, qui eurent pour fonction d'aller plus loin dans les réformes et dans le temps que les princes qu'ils servaient. L'absolutisme éclairé porte-il en lui-même ses limites (v. ARETIN)? Tout système a ses contradictions, qui ne sont pas forcément facteurs d'instabilité. Mais la pensée de l'*Aufklärung* avait peut-être le tort de penser en termes de système rationnel et parfait. Il convient aussi de distinguer les époques: au temps des premières Lumières, le souverain met en marche la machine de l'État comme une armée; à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la force est dans l'individu, le prince qui l'ignore est un tyran. Au même moment se développent des contre-Lumières, catholiques aussi bien que protestantes (W. ALBRECHT). La thèse du complot ou de la subversion, franc-maçon, illuminé, jésuite, imprègne de vastes milieux. Les gouvernements resserrent la censure. La Prusse d'après 1786, avec son roi rosicrucien, est emblématique de cette évolution: édit de religion de 1788, censure sévère qui oblige Nicolai à transférer à Hambourg l'*Allgemeine Deutsche Bibliothek*. Dans l'Autriche de Léopold II et de François II, un premier rôle revient à Leopold Aloys Hoffmann, renégat de l'*Aufklärung*, et son journal *Wiener Zeitschrift*.

*In fine*, deux auteurs s'interrogent sur les effets à long terme et les continuités. M. RETTENWANDER revisite la thèse de F. Valjavec, pose la question de savoir si le mouvement jacobin autrichien n'est pas la dernière forme de mobilisation de l'*Aufklärung*, plutôt qu'un produit dérivé de la Révolution française, insiste sur le rôle de la bureaucratie pour transmettre le message josphiste au siècle suivant, où il faudra surmonter la commotion de l'échec (le «josphisme traumatisé» de R. Bauer). Pendant le *Vormärz*, le josphisme s'entretient dans le cercle de la Jeune Autriche, émigré à Leipzig. Sous le pseudonyme d'Anastasius Grün, le comte Auersperg prône le retour à la politique progressiste de Joseph II pour éviter le désastre. Le cercle de l'archiduc Jean à Graz, Bernhard Bolzano font la symbiose des Lumières, du catholicisme et du rationalisme. Les libéraux idéalisent le temps de Joseph II. Le concordat de 1855 réveille une très large opinion, y compris dans le bas clergé. Le josphisme a-t-il une fin? Du moins un écho dans la petite bourgeoisie et le prolétariat, et au XX<sup>e</sup> siècle, ne peut-on voir dans l'excessive confiance des Autrichiens en l'autorité politique, dans leur culte de l'État, dans leur passivité politique, un lointain héritage? H. KLUETING conclut ce très riche panorama en faisant le lien entre l'*Aufklärung* et les réformes du XIX<sup>e</sup> siècle, par-delà la coupure, discutable, de la période révolutionnaire et napoléonienne. La réforme de Haugwitz de 1749 perdure jusqu'en 1848, la codification juridique thérésienne s'achève en 1811... Les réformes, découpage administratif, suppression des ordres, abolition du servage, code juridique, impôt généralisé, cadastration, sont souvent le résultat d'une synthèse entre l'absolutisme éclairé et les conquêtes révolutionnaires. Démonstration est faite pour l'Allemagne de la Confédération du Rhin, non seulement pour les secundogénitures napoléoniennes recomposées (Westphalie, Berg), mais aussi pour les nouveaux royaumes de Bavière et de Wurtemberg ou le Grand-Duché de Bade. Les protagonistes des réformes sont profondément enracinés, par leur temps d'université ou leurs premiers emplois, dans l'ère des Lumières, Dalberg et son cercle, Hardenberg et Stein à Berlin, Brauer en Bade, Montgelas à Munich. Un seul *Sonderweg* partiel, la Prusse d'après Iéna, qui, si elle libère les paysans dans la tradition de Frédéric, rompt avec l'absolutisme, restaure le pouvoir des ordres et l'autonomie des villes. Mais dans les États de la Confédération du Rhin, certes après Lunéville, Presbourg et la disparition du Saint-Empire, l'absolutisme survit, parfois plus absolu qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, accomplissant très souvent ce que l'absolutisme éclairé, prussien ou autrichien, n'avait réalisé que partiellement, à savoir la libération de l'État du rôle politique de la noblesse et de l'église. Est-il utile de souligner la richesse de l'inventaire, de la problématique, des pistes de réflexion d'un ouvrage qui sollicite perpétuellement le lecteur par des remarques parfois inattendues et toujours suggestives.

Claude Charles MICHAUD, Paris

*La plume et la toile. Pouvoirs et réseaux de correspondances dans l'Europe des Lumières. Études réunies par Pierre-Yves BEAUREPAIRE, Arras (Artois Presse Université) 2002, 343 S. (Collection Histoire).*

Mit dem Ziel, zwischen Literaturhistorikern und Historikern bzw. Wissenschaftshistorikern gemeinsam moderne Methoden bei der Erschließung von Korrespondenznetzen zu entwickeln, gehört das im Jahr 2000 in Orléans durchgeführte Kolloquium, das der vorliegende Band dokumentiert, zu einer Serie von Kolloquien. Deren wissenschaftliche Voraussetzung ist das ehrgeizige Forschungsprogramm »La Communication manuscrite en Europe à l'époque moderne«, das, geleitet von Hans BOTS (Nimwegen), Erich LOCHARD (Montpellier) und Antony MCKENNA (Saint-Etienne), die Funktion handschriftlicher Kommunikation erforscht, und zwar »lettres et manuscrits savants et philosophiques – dans la constitution de la République des Lettres et dans la formation de l'esprit philosophique en Europe à l'époque moderne (XVI<sup>e</sup>–XVIII<sup>e</sup> siècles)«.